

Suite aux mesures prises par notre gouvernement, nous sommes passés au contingentement afin d'enrayer la propagation du virus.

## **Voici les recommandations du secteur funéraire belge.**

Les magasins de fleurs, salles d'exposition, lieux de rencontre seront fermés.

Le télétravail est privilégié. Si c'est impossible, il faut garder entre les travailleurs la distanciation sociale.

Les formalités se font essentiellement de manière électronique pour limiter les déplacements.

### **Prise de rendez-vous et des dispositions pour les funérailles**

Pour permettre le télétravail, le premier contact avec une famille se fera **uniquement** par téléphone et un second contact sur rendez-vous si besoin.

Les renseignements étant pris par téléphone, seul le choix du cercueil peut encore faire l'objet d'une éventuelle visite, sauf si vous pouvez avoir un contact visuel (via skype par ex.)

Les personnes responsables des funérailles qui se rendent au centre funéraire doivent être limitées à 2 personnes et éviter les personnes à risques.

Privilégier une salle plutôt qu'un bureau exigü

### **Les visites aux funérariums**

L'hommage au funérarium se fera **uniquement sur rendez-vous, pendant une heure maximum**, dans la stricte intimité et donc limité au cercle restreint (famille proche et personnes essentielles)

Le nombre de visiteurs devra être limité à 5 personnes simultanément dans la même pièce pour autant que les lieux permettent de conserver la distanciation sociale.

Une main sur le cœur et/ou un signe de la tête remplaceront les embrassades et les poignées de mains  
Les chaises seront espacées.

Nous déconseillons fortement aux personnes de plus de 70 ans ou souffrantes de venir au funérarium

Le goupillon sera enlevé et la bénédiction du défunt se fera par un signe de tête ou un signe de croix

### **Table de café**

Les tables de café, salle de réception, banquet de funérailles sont interdits

### **Levée de corps**

Seul un cercle restreint sera présent à la levée du corps (famille proche) avec un maximum de 20 personnes (personnel du centre funéraire compris) et pour autant que les lieux le permettent.

La distanciation sociale entre les personnes devra être respectée.

Les amis et voisins privilégieront les réseaux sociaux ou websites des entreprises de pompes funèbres pour présenter leurs condoléances.

### **Cérémonie religieuse et Aula**

Les rassemblements étant interdits, la cérémonie d'adieu sera écourtée (45 minutes maximum) et n'y participera que le cercle restreint avec un maximum de 20 personnes, personnel du centre funéraire compris. Mais moins de 20, si la distanciation sociale (1.5m) ne peut être respectée. L'espace entre les chaises est prévu pour maintenir la distanciation sociale.

Un hommage public pourra toujours être organisé ultérieurement après la crise sanitaire

### **Cimetière et/ou remise des cendres**

Une main sur le cœur et/ou un signe de la tête remplaceront les embrassades et les poignées de mains

Un signe de la tête et/ou un signe de croix seront privilégiés pour un dernier au revoir devant le défunt

Respecter la distanciation sociale entre les personnes

### **Crématoriums.**

Des mesures exceptionnelles seront adaptées par les différents crématoriums, nous vous prions de les respecter scrupuleusement.

Les crématoriums doivent se conformer aux directives fédérales et continuer à faciliter les adieux.

### **Véhicules de services**

Corbillards et/ou véhicules de transferts auront maximum 2 personnes à bord..

Nous espérons que cette crise sera limitée dans le temps et comptons sur les entreprises de pompes funèbres pour traiter le plus humainement possible les familles afin qu'elles puissent faire leur deuil le plus sereinement possible